



LVA Arz Bevañ (Moisdon la Rivière - 44520)

Recrutement Assistant Permanent :

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Arz Bevañ est un lieu accueillant 6 ou 7 jeunes filles et/ou garçons âgés entre 12 et 21 ans, relevant de la Protection de l'Enfance et présentant des troubles psychiques. Cette structure est gérée par un couple de Permanents Responsables habitant sur place (avec leurs propres enfants), la maison étant aménagée en deux parties distinctes mais liées entre elles.

Les jeunes accueillis sont également accompagnés par une équipe éducative composée de 6 Assistants Permanents, dont deux coordonnatrices.

Chaque Assistant Permanent a un statut de Permanent Résident, il travaille donc au "forfait jour" lieu de vie (environ 10 soirées dont 5 nuits dormis toutes les 4 semaines : cf exemple de roulement horaire sur 4 semaines ci-dessous).

Le LVA Arz Bevañ recherche aujourd'hui une personne, diplômée ou non du secteur social, et ayant une expérience auprès d'adolescents en souffrance, voir auprès de personnes en situation de handicap.

La durée du contrat pourra être discutée mais l'objectif étant de stabiliser une équipe, nous visons un recrutement en CDI. Le poste peut être pourvu dès à présent.

Les salaires proposés sont fonction du diplôme, de l'expérience, et des missions spécifiques confiées au salarié. Bien que non soumis à la convention 66, les salaires proposés sont calqués sur ceux qui seraient proposés dans des structures ordinaires, prime Ségur et prime de WE et jours fériés incluses.

Exemple de roulement horaire sur 4 semaines :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	Total hebdo
Semaine 1		9h 21h	12H 21h	9h 21h	9h 18h			4
Semaine 2	11h45 21h	9h 13h		12H 21h				3
Semaine 3	12h 21h	9h 13h			11h45			5
Semaine 4	12h15	13h	12H	S				4

Mardi 9h / 13h : réunion d'équipe.

Jeudi matin indiqué S : Supervision 9h/13h

A suivre : un exemple de fiche de poste. Les "Missions spécifiques" sont données à titre d'exemple, ce point étant défini avec la personne embauchée, en fonction de ses appétences et de sa personnalité.

Contact : Gwenaël BAILLIARD – Permanent Responsable – 0630372484 – gwenael.bailliard@orange.fr

ASSISTANT PERMANENT RESIDENT DU LIEU DE VIE ET D'ACCUEIL ARZ BEVAN

ACTIVITE DE LA STRUCTURE

Le Lieu de Vie et d'Accueil (LVA) Arz Bevañ est un lieu accueillant 6 ou 7 jeunes filles et/ou garçons âgés entre 12 et 21 ans, relevant de la Protection de l'Enfance et présentant des troubles psychiques. Cette structure est gérée par un couple de Permanents Responsables habitant sur place (avec leurs propres enfants), la maison étant aménagée en deux parties distinctes mais liées entre elles.

Les jeunes accueillis sont également accompagnés par une équipe éducative composée de 6 Assistants Permanents dont deux coordinatrices.

Le LVA Arz Bevañ constitue le lieu d'habitation habituel des jeunes accueillis qui ne retournent que ponctuellement en famille, voire pas du tout.

MISSIONS

L'assistant Permanent assume des fonctions de types éducatives. Il anime et organise la vie quotidienne du groupe d'enfant du Lieu de Vie et d'Accueil en vue d'instaurer, de restaurer ou de préserver l'adaptation sociale et l'autonomie des jeunes accueillis. Pour cela, il doit donc :

- Mettre en œuvre et appliquer le projet du LVA Arz Bevañ ;
- Mettre en œuvre et appliquer le Projet Individuel du jeune ;
- Mettre en œuvre et appliquer la Chartres des Droits et des Libertés de la personne accueillie, du règlement de fonctionnement et des règles de vie au Lieu de vie ;
- Avoir une connaissance générale du cadre législatif particulier aux LVA.

ACTIVITES / compétences

✱ Travail en présence des jeunes

- Assister les Permanents Responsables dans la mise en œuvre de projets d'actions éducatives ou d'accompagnements individuels ou collectifs ;
- Organiser et animer les activités quotidiennes du groupe (aide aux devoirs scolaires, repas, couchés, levés, jeux...) ;
- Assurer au groupe d'enfants protection, hygiène et sécurité ;
- Souligner les droits et les devoirs de chacun ;
- Être garant du bon usage et du bon état des locaux, du matériel, des véhicules... ;
- Connaître et respecter la situation globale de chaque jeune (historique familiale, de placement...) au delà de ses références ;

✱ Travail d'équipe et de partenariat

- Respecter les collègues de travail, la hiérarchie ; les accueillis
- Transmettre ses observations/propositions aux Permanents Responsables ;
- Rédiger des transmissions objectives et factuelles quotidiennement ;
- Faire preuve de discrétion et de confidentialité (**obligation de secret professionnel et partagé**) ;
- Participer activement aux réunions hebdomadaires d'équipe du LVA ;

- Participer aux différentes rencontres partenariales en lien avec les références éducatives (synthèse, concertations, audiences...) ;
- Participer aux temps de supervisions d'équipe (1 fois par mois) ;
- Veiller et porter une attention permanente à l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ social ou éducatif afin d'interroger sa propre pratique.

MISSIONS SPECIFIQUES

- Gestion et suivi des animaux de la maison ;
- Gestion et suivi du matériel de loisir créatif ainsi que les dossiers photos ;
- Gestion et suivi du matériel sportif.
- Gestion et suivi des supports extérieurs.
- Gestion et suivi des photos.
- Organisation et suivi des stages des jeunes et des séjours de vacances.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

- Sous la responsabilité directe des deux Permanents Responsables du LVA ; ou par défaut d'un coordinateur.
- Sous la supervision des membres du bureau de l'association.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Partage du temps dans la dynamique du « vivre avec » l'ensemble des jeunes, impliquant une permanence dans la relation éducative et donc des plages horaires incluant des nuits (dormis), des week-ends du vendredi au lundi (ou à la journée les samedis et/ou dimanches et jours fériés), éventuellement des périodes de transfert pouvant aller jusqu'à 2 semaines pleines (période estivale) ;
- Assistant Permanent Résident de LVA : Organisé en respect du cadre du décret 2021-909 (1). Durée de travail 258 jours par an y compris les congés.
- Planning établi trimestriellement mais pouvant ponctuellement être modifié en fonction des besoins du lieu ou des références éducatives.
- Salaire de base non conventionné.

COMPETENCES – EXPERIENCE REQUISE / savoir être

- Expérience auprès d'enfants-adolescents et/ou un diplôme en lien avec le travail éducatif ;
- Autonomie et adaptabilité dans ses positionnements en lien avec les problématiques spécifiques à chaque jeune ;
- Disponibilité, souplesse, calme, bienveillance, joie de vivre ;
- Sens de l'organisation et de l'anticipation, prise d'initiative, travail en équipe avec partage des informations ;
- Autorité naturelle, attitude sécurisante et contenante.

(1) : le décret 2021-909 définit les modalités de suivi de l'organisation du travail des permanents responsables et des assistants permanents des lieux de vie et d'accueil, en application de l'[article L. 433-1 du code de l'action sociale et des familles](#), et apporte les garanties nécessaires au respect de la directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Il rappelle enfin les règles d'aménagement du temps de travail et les dérogations y afférentes. le décret peut être consulté sur le site de Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

** : Tous les documents annexes évoqués sont stockés sur le site et sont à disposition de l'Assistant Permanent*